

dre la parole, mais devant les mauvaises interventions et interprétations faites par l'honorable député de Matane (M. de Bané), je me vois dans l'obligation de rectifier quelques faits, qui sont à l'effet que nous, du Ralliement créditiste,—et nous le sommes depuis que nous sommes arrivés en cette Chambre, parce que nous n'avons pas de caisse électorale en arrière de nous—les défenseurs de la vérité et de la chrétienté, nous tenons à dire tout haut dans ce Parlement ce que les gens pensent eux-mêmes tout bas.

L'honorable député de Matane est intervenu en votre absence, monsieur l'Orateur, à plusieurs reprises, et il essayait de ridiculiser le Ralliement créditiste, représentant ici la voix de la vérité.

Je le dis et je le répète: Nous aurions adopté ce bill en trois jours si, dans le bill omnibus, le gouvernement, le très honorable premier ministre (M. Trudeau), par la dictature qu'il veut imposer à ses députés et ministres, avait voulu retrancher et l'avortement et le bill de l'homosexualité. A cause de cela, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que l'honorable député conviendra avec moi que depuis qu'il a pris la parole, il enfreint le Règlement, puisqu'il n'a pas traité du tout de l'amendement présentement à l'étude, et je voudrais lui rappeler que celui qui remplit le rôle d'Orateur présentement a été informé que l'honorable député de Matane avait été rappelé à l'ordre également.

M. Dumont: Merci, monsieur l'Orateur. Il était, je crois, tout à fait normal que je fasse l'entrée en matière, afin d'expliquer pourquoi j'aurais parlé du mot «santé» dans le bill qui nous est expliqué.

Alors, nous avons ici un amendement apporté par l'honorable député de Beauce (M. Rodrigue) qui se lit comme il suit:

Que le bill C-150, ...

C'est un peu long à citer chaque fois, car d'aucuns l'ont même appelé le bill «autobus». L'amendement se termine comme ceci:

... soit modifié en biffant à l'article 18, ligne 5, page 43, les mots: «ou la santé».

On admettra que ce mot «santé» a été interprété de différentes façons. Peu de problèmes peuvent rivaliser d'importance avec la «santé», puisqu'il s'agit, dans ce cas, de la vie ou de la mort de milliers d'êtres humains. Peu de problèmes l'emportent en importance, puisque, sur cette question, le Parlement sera appelé à rejeter ou à maintenir une façon de penser sur laquelle s'appuient nos lois et valeurs sociales.

Le problème a-t-il été suffisamment étudié? Lorsqu'une question importante et complexe

se pose à notre nation, nous savons que rien n'est épargné, ni en argent, ni en personnel, afin d'en arriver à une étude complète et à des décisions.

Le problème du mot «santé» a-t-il reçu cette attention qu'exige ce problème d'importance? Quel budget a été affecté à son étude? Quels spécialistes ont été engagés et de quelles disciplines ont-ils parlé? Quel temps a été consacré à cette fin, si ce n'avait été du Ralliement créditiste? Quel montant d'argent a été dépensé pour que le peuple soit bien informé?

A l'exemple des remontrances que l'honorable député de Matane voulait faire, pourquoi n'a-t-il pas été dans sa circonscription, pourquoi n'a-t-il pas expliqué dans tout le Canada ce qu'était le mot «santé», pour que le peuple, par voix de référendum, comme nous le demandons, se prononce sur les amendements que nous avons présentés, et des amendements comme celui que l'honorable député de Beauce vient de présenter. Cela nous permettrait de connaître, une fois pour toutes, la vérité, car, actuellement, nous recevons trop de protestations de partout, et nous ne voulons pas voir, dans ce Canada, la répétition de l'affaire Riel d'il y a 100 ans.

Les gens ont dit, et le député de Hull (M. Isabelle) l'a répété il y a quelque temps, que jamais les Canadiens français avaient dignement représenté la province de Québec à Ottawa. Pour une fois, il y a des députés libres, qui peuvent se lever et parler selon leur conscience. C'est la grâce que nous demandons de pouvoir aller jusqu'au bout des possibilités démocratiques qui sont permises, car, du côté ministériel, nous savons que le bâillon a été imposé par un des premiers ministres aussi intransigeants que nous ayons connus depuis 100 ans, qui s'appelaient Macdonald.

Donc, pour revenir à l'article de la «santé», je dirai qu'on ne propose rien comme solution à ces problèmes d'avortements clandestins, dont les causes ne sont pas assez connues, à moins qu'on puisse donner au terme «santé» une interprétation assez large pour inclure tous les motifs invoqués par les femmes qui recherchent l'avortement.

Ne servirait-on pas mieux le bien commun si, avant de mettre en vigueur une loi qui serait une atteinte à la vie humaine, nos dirigeants ne prenaient pas plutôt cinq à dix ans pour étudier le problème en profondeur et voir si une telle loi est nécessaire.

Dans certains problèmes, on attend dix ans pour réaliser ce qu'on demande, et, pourquoi, dans une chose qui compromet la vie chrétienne du Canada, n'accepterions-nous pas de discuter du mot «santé», afin de bien le définir, afin que les législateurs puissent être reconnus pour des gens sérieux? Demain, les